

---

### *Contribution des copropriétaires du lotissement du Golf.*

---

Les habitants de l'ASL (association de copropriétaires du lotissement du Golf) ne comprennent pas le choix de l'emplacement de ce projet au lieu-dit La Plaine à Mignaloux Beauvoir. Les représentants de VALECO ont justifié ce choix lors de la permanence du 24 avril dernier avec les élus, **que par la proximité du transformateur électrique (moins de 2 km).**

Le projet déposé en Préfecture ne mentionne ni la proximité du lieu avec les habitations dont le lotissement du Golf situé en face de la rue de la Plaine, ni du Golf 18 trous, ni du Manoir, son hôtel, ses restaurants.

C'est oublier que la commune de Mignaloux-Beauvoir (5 200 habitants) est connue pour sa qualité de vie, son identité paysagère et environnementale, sa proximité à Poitiers.

Ce projet agri-solaire viendrait casser le rayonnement de notre belle commune et les nuisances au quotidien entraîneraient fatallement une dépréciation de la valeur de l'habitat.

#### **Pourquoi un tel projet sur des terres cultivables ?**

Cet élevage de plein air, avec ses 8 000 poulets produits par an et ses 72 tonnes de déjections est néfaste pour les sols, les nappes, avec les odeurs toute l'année même en l'absence de vent (confirmé par les habitants proches d'un projet similaire en Vendée), sans même évoquer le réchauffement climatique.

De plus, tous les camions qui vont aller et venir sur la RN147 alors que la commune milite pour un contournement dans l'objectif d'en réduire la dangerosité, les nuisances sonores et la pollution.

Cet élevage de plein air, sans label de qualité puisque les volailles seront abattues à 14 semaines ne remplit pas le label "poulet fermier", n'est pas satisfaisant.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, des panneaux solaires ont déjà été installés sur la commune notamment sur les toitures de l'EREA, de l'IME et en 2024, sur le parking des Magnals (ombrières).

Les habitants sont d'ailleurs favorables à des installations sur des bâtiments administratifs, les écoles, ou sur des installations sportives.

Nous refusons en bloc l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol associé à une activité agricole sur ce site et sur des terres cultivables.

Mignaloux le 24 mai 2023

Bruno Proust

Président de l'ASL du Golf

